

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 21/09/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 21/09/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 21/09/2026 ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_376-DE
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	6.1.4

Libertés publiques
et pouvoirs de police
Police municipale - sécurité

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

4

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, M. Xavier BALLENGHIEN, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, M. Laurent LAMEILLE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, Émilie PICAMILH, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Philippe BATTISTON
M. Bernard LERICHE
M. José-Louis PEREIRA
Mme Corinne QUEVILLY
Mme Fabienne WEIDMANN

Ont donné procuration :

M. Philippe BATTISTON à Mme Véronique LÜHMANN
M. Bernard LERICHE à M. Loïc DE LARTIGUE
M. José-Louis PEREIRA à M. Julien PELLICER
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Odile SCHAAP
Mme Fabienne WEIDMANN à Mme Françoise ARMENGOL

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Adrien FORET

Objet : Proposition d'approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

RAPPORTEUR : Adrien FORET, conseiller municipal

Monsieur le conseiller municipal rappelle à communal de sauvegarde est un document opérationnel d'évènement majeur susceptible de porter atteinte à la sécurité de la population, des biens ou de l'environnement.

Il constitue un outil essentiel de gestion de crise permettant d'assurer la protection des administrés ainsi que la continuité des services publics.

Conformément aux dispositions de la sécurité intérieure, le PCS s'inscrit dans le dispositif communal de prévention des gestions des risques. Il est élaboré à partir des risques identifiés sur notre territoire communal.

Pour rappel, les risques identifiés sur notre commune, sont recensés sur la plateforme Géorisques et consultable par tous.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver le plan communal de sauvegarde tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le mettre en œuvre, à organiser des exercices, et à réaliser les mises à jour nécessaires à son maintien en condition opérationnelle.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Adrien FORET



Le Maire,
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 SEP. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 SEP. 2026